

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 12/05/16, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 18 mai 2016, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Stephen LOUREIRO, Monique HARPE, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Maryline DECOURSIERE, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Maria MARCOS, Bernard NICOLAS, Catherine PITOIS, Béatrice QUILLOUX, Jean-Pierre RIFLER, Francisca BARREIRA, Véronique VIAL, Fabien DEBENATH, Emmanuel GALOSEAU, Dominique ALAINÉ, Michel PINEAU, Annick DROYER, Christelle SILVESTRE.

Absent : Martine GAUMET, David DIANO

Pouvoir : Sylvain TROTTI à Aurélio RIBEIRO, Martial VINCENT à Alain THOLÉ, Marlène SABARLY à Danielle MATHIOT, Benoît GOUOT à Michel PINEAU.

Secrétaire de séance : Danielle MATHIOT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016

Madame le Maire remercie monsieur le sous-préfet de sa présence exceptionnelle à un Conseil municipal marquant l'intérêt majeur de l'Etat à la contractualisation du dispositif de revitalisation du centre-bourg.

Elle retrace brièvement l'historique du projet depuis le lancement du dispositif expérimental en juin 2014 par le gouvernement, l'annonce de la candidature retenue de Montbard et sa Communauté de Communes parmi 54 autres lauréats sur les 300 territoires ciblés. Le territoire montbardois est le seul sélectionné dans le département, la Bourgogne-Franche-Comté compte 5 territoires lauréats

Madame le maire rappelle l'objectif du dispositif conçu comme un outil de consolidation et de transformation de l'attractivité du territoire et du rôle de centralité de Montbard. C'est une démarche expérimentale et adaptée aux besoins. Une convention d'ingénierie avec l'Etat a été signée en décembre 2014 pour permettre le recrutement d'un chargé de mission, mener les études pré opérationnelles obligatoires. Depuis août 2015 se sont accélérés de multiples et intenses réunions de travail, de comités techniques et de comités de pilotage...

Elle remercie le premier partenaire institutionnel, l'Etat dont la continuité est incarnée par plusieurs représentants, monsieur le préfet Eric Delzant puis madame la préfète Christiane Barret. Au sein de l'arrondissement, monsieur le sous-préfet O.Huisman pour son accompagnement pendant la phase de candidature et monsieur le sous-préfet Joël Bourgeot qui, depuis son arrivée s'est montré un interlocuteur très présent, ayant vraiment joué un rôle de facilitateur, un interlocuteur attentif et respectueux des choix des élus. L'accompagnement par les services de l'Etat a été extrêmement précieux. pour que cette convention épouse parfaitement le cadre réglementaire. Sont également remerciés les autres acteurs institutionnels : Conseil départemental 21, PETR Auxois Morvan, région Bourgogne Franche-Comté, caisse des dépôts et consignations ; Madame le Maire tient à saluer le travail des élus et en particulier de ses 1^{er} et 2^{ème} adjoints et les services très réactifs de la collectivité.

La convention est un acte d'engagement fort entre les partenaires pour une durée de 6 ans, elle sera soumise au vote du conseil communautaire du Montbardois et à l'approbation de la Commission permanente du Conseil départemental avant sa signature définitive.

Après ces considérations de forme, Madame le Maire rappelle les grandes lignes de la réflexion. Pour Montbard, le projet est celui de l'équipe municipale massivement portée aux responsabilités par les Montbardois.

Lorsque les actes s'ajustent parfaitement aux paroles, cela correspond au millimètre près aux engagements de l'équipe municipale majoritaire adossés au bon sens, la méthode, la recherche de solutions viables pour **garantir une ambition d'avenir pour Montbard, soutenir l'économie locale par la commande publique et favoriser le pouvoir d'achat des Montbardois**. Ce sont près de 7 millions qui seront investis en 6 ans auxquels s'ajoutent 1,6 million d'€ au titre de la communauté de communes.

Tout cela s'est élaboré sans précipitation mais avec beaucoup de travail et de patience, d'où les importants efforts de maîtrise des dépenses, de baisse historique de la dette tout en desserrant l'étau fiscal, de recherche active des subventions publiques...

Madame le maire exprime qu'à aucun moment, son équipe n'a cédé au stress du sablier, le sablier du temps d'un mandat. Le courage politique est de se projeter au-delà du calendrier des échéances électorales, de faire des choix réfléchis portant non seulement sur l'investissement mais aussi sur le fonctionnement, souvent la partie immergée de l'iceberg.

C'est ce qui s'appelle une vision, combien de fois l'équipe majoritaire ne s'est pas vu reprocher par la minorité lors des conseils municipaux de ne pas avoir de vision, d'objectifs, d'ambition. Encore faut-il s'entendre sur le terme : la vision n'est pas de la gesticulation, de l'empilement d'envies «à la va que je te pousse», ce n'est pas foncer tête baissée sans boussole. La vision : c'est déjà beaucoup de travail, de connaissances fines, de réflexion. Être visionnaire oblige à penser la complexité pour qu'elle devienne simple, évidente et aussi savoir faire preuve d'optimisme.

Elle conclue son propos liminaire sur le fait que cette convention est le premier acte d'une vision qui va maintenant s'animer en actions sur un échéancier de 6 ans avec à la clé, la transformation de la ville qui est en marche.

Monsieur le sous-préfet remercie madame le maire de son invitation pour cet exercice inhabituel au sein d'un conseil municipal eu égard à la préservation de la neutralité afférente à la mission de représentation de l'Etat. Cependant, la présence de l'Etat sur ce projet porteur pour le territoire est essentielle.

Il rappelle le cadre général de l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres bourgs développé par le gouvernement courant 2014, un engagement à la fois d'accompagnement de la part de l'Etat et financier puisque d'ores et déjà était annoncée une enveloppe de près de 40 millions d'euros sans prendre en considération les autres fonds dans le cadre des crédits de droit commun que l'Etat pourrait apporter à ce type de projet. A cette époque presque 300 municipalités sur le territoire français ont candidaté et 54 ont été retenues. Monsieur le sous-préfet a lui-même accompagné la préparation des dossiers pour 3 communes du département du Jura et a pu voir la complexité de travail à mener.

Il souligne que le résultat est là et qu'il est très important d'exprimer au nom de Christiane BARRET, Préfète du département, tout l'intérêt qu'elle a sur l'avancée de ce dossier avec une finalisation courant juin dans la signature de cette convention avec l'Etat. Il tient à réaffirmer le rôle de l'Etat auprès du territoire sur ce département de Côte d'Or ce qui n'est pas un vain mot dans le contexte que nous connaissons et que Madame le Maire, comme les autres élus, ne manquent pas de rappeler de façon globale comme le désengagement de l'Etat. C'est la raison pour laquelle l'Etat se doit, et la Préfète du département y tient, d'être présent pas seulement sur le champ d'accompagnement financier de subventions mais dans l'ingénierie territoriale au quotidien pour aider à monter les dossiers, à faire des tours de tables, à voir comment nous pouvons avancer pour la dynamique de ce territoire, c'est donc la première raison pour laquelle effectivement il souhaitait être aux côtés de la municipalité. La teneur plus précise de l'accompagnement financier de l'Etat sera connue dans les semaines à venir puisque la ville de Montbard a demandé un nombre important de subventions notamment au titre du fond spécifique d'investissement local. Il lui semble également important de rappeler que sur la première phase d'ingénierie et la prise en charge d'un chargé de mission, ce sont déjà presque plus de 250 000 euros qui ont été apportés par l'Etat.

Monsieur le sous-préfet assure que l'Etat continuera d'épauler la démarche et souhaite aussi remercier les services de l'Etat pour le travail d'accompagnement, de conseil, d'audit pour valider le cadre réglementaire du dispositif, travail accompli aux côtés des élus en veillant à préserver leur autonomie. Il conclue sur le caractère pilote du projet pour le département de la Côte d'Or.

Hugo GOFFETTE, chargé de mission «Revitalisation centre-bourg» présente le projet.

2016.59 – Opération de revitalisation du centre-bourg de Montbard et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Montbardois : Montbard, Pôle de Territoire

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n° 2014.120 du 29 septembre 2014 concernant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centres-Bourgs, le Conseil Municipal de Montbard a approuvé le dépôt de la candidature de la Ville de Montbard et de la Communauté de Communes du Montbardois auprès du Préfet de la région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or.

En novembre 2014, la Ville de Montbard et la Communauté de Communes du Montbardois sont lauréates de l'AMI Centres-Bourgs, un dispositif expérimental, lancé par le Gouvernement, visant à revitaliser les centres-bourgs anciens des villes centres notamment.

Suite à cette nomination, trois études pré-opérationnelles, financées à hauteur de 50% pour la première (Anah) et 80% pour les suivantes (État), ont été lancées :

- **Une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** visant à améliorer les conditions de logements des Montbardois.

L'étude a mis en exergue un parc de logements anciens voire vétustes en centre-bourg lequel couplé avec l'isolement, le vieillissement et la précarisation croissante de la population montbardoise engendre des problèmes de précarité énergétique et de perte d'autonomie dans l'habitat. De plus, la déprise démographique structurelle qu'a connue Montbard ces trente dernières années vient accroître le phénomène de dégradation du parc de logement.

- **Une étude de stratégie de développement territorial en deux volets :**
 - o Une stratégie de développement économique soulignant
 1. la mono-spécialisation du territoire,
 2. le manque d'attractivité économique du territoire malgré un foncier disponible et des atouts conséquents,
 3. un potentiel de développement touristique important notamment dans les filières nature (randonnée, vélo, tourisme fluvial et fluvestre) et patrimoine (Abbaye de Fontenay, Musée-Site Buffon, Grande Forge de Buffon etc.)
 - o Un schéma directeur de réaménagement urbain du centre-bourg identifiant cinq secteurs d'intervention prioritaires afin d'adapter le centre-bourg aux usages et besoins des Montbardois
- **Une étude de schéma directeur du Parc Buffon**, dont le rendu est prévu en juin 2016, complétera le projet par avenant 2017, et apportera une dimension patrimoniale et environnementale au projet

L'ensemble des études a permis d'élaborer **un projet global et multithématique** sur 6 ans, alliant les dimensions résidentielles, urbaines, économiques, sociales et environnementales, et répondant à trois objectifs majeurs:

- **Objectif 1 : Un centre-bourg attractif et accessible, entre tradition et modernité**
 - o Adapter l'offre de logement aux besoins des Montbardois
 - o Adapter le fonctionnement du centre-bourg aux usages d'aujourd'hui
 - o Mettre en lumière le patrimoine exceptionnel du territoire
- **Objectif 2 : Pérenniser et diversifier le tissu économique local**
 - o Faciliter l'accueil et l'accompagnement des entrepreneurs sur le territoire dans leur projet de création et/ou de développement
 - o Mettre en valeur les atouts économiques du territoire
 - o Développer une économie touristique ambitieuse en lien avec notre patrimoine
- **Objectif 3 : Favoriser le vivre-ensemble par des liens sociaux inclusifs**
 - o Lutter contre l'exclusion sociale par le développement de l'offre d'emploi
 - o Lutter contre toutes les formes de précarité, notamment énergétique et l'isolement des ménages,
 - o Recréer du lien social en centre-bourg

Ce projet arrive à la phase contractuelle qui se concrétise par la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire (valant OPAH-RU) : Montbard, Pôle de Territoire.

La convention se décline en deux axes majeurs :

- **Le projet de revitalisation du centre-bourg**, recensant la stratégie d'intervention et l'ensemble des actions urbaines, habitat (lutte contre la précarité énergétique, contre la perte d'autonomie dans l'habitat), patrimoniales et environnementales, et en faveur des services, commerces et équipements de proximité. Le montant prévisionnel pour le projet de revitalisation est estimé à 5 024 527€ HT, dont 2 777 501€ sont portés par la Ville de Montbard.
 - **Le projet de développement du territoire**, décliné en trois axes opérationnels :
 - o AXE 1 : Faciliter l'accueil et l'accompagnement de nouvelles activités et entreprises
 - o AXE 2 : Renforcer l'attractivité économique du territoire
 - o AXE 3 : Développer une activité touristique ambitieuse
- Ce projet est estimé à 1 647 600€ HT dont 78 000€ sont portés par la Ville de Montbard.

La convention d'opération de revitalisation de centre-bourg et de développement du territoire, annexée à la présente note de synthèse sera signée en juin 2016 par la Ville de Montbard, la Communauté de Communes du Montbardois, l'État, le Conseil Départemental de Côte-d'Or et la Caisse des Dépôts et Consignations, après validation par le Conseil Municipal de Montbard, le 18 mai 2016, le Conseil Communautaire le 26 mai 2016 et la Commission Permanente du Conseil Départemental le 13 juin 2016.

Michel PINEAU, Christelle SILVESTRE, Annick DROYER, Benoît GOUOT s'étant abstenus
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **approuve** les termes de la convention d'opération de revitalisation centre-bourg, document joint en annexe de la présente note de synthèse,

- **charge** Madame le Maire de signer cette convention et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.60 – Règlement d'intervention « Soutien à la réhabilitation énergétique des logements sociaux »

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

La Ville de Montbard se lance activement dans la réhabilitation thermique du parc de logements existants qui constitue un des enjeux principaux de réduction des consommations énergétiques.

Ce programme a pour objectif une amélioration de la performance énergétique du bâti s'accompagnant d'une diminution globale des charges et d'une amélioration du confort de vie.

La commune de Montbard souhaite soutenir ces enjeux de développement durable mais également, à travers l'effet levier généré, soutenir l'activité économique locale.

Aussi, une aide forfaitaire de 1 500 € par logement répondant aux critères d'éligibilité est envisagée sur la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2019.

Les bénéficiaires du programme de réhabilitation énergétique sont les organismes du logement social (offices publics de l'habitat, entreprises sociales de l'habitat..).

Les opérations concerneront un nombre plancher de 10 logements et devront aboutir à :

- une consommation inférieure ou égale à 80 kWh/an.m² avant modulation (niveau BBC rénovation)
- ou avoir un gain maximal de 100 kWh d'énergie primaire par m² par an tout en atteignant une consommation maximale de 150 kWh/an.m²

Le niveau de subventionnement de la commune de Montbard ne pourra excéder 30 logements par opération ou par an, soit 45 000 €.

Un dossier comportant une note explicative et plusieurs pièces justificatives devra être transmis au conseil municipal pour validation du projet et engagement de la subvention accordée.

Le bénéficiaire dispose de 12 mois, à compter de la délibération du conseil municipal pour faire parvenir les justificatifs du commencement d'exécution. A défaut, la subvention deviendra caduque.

La Ville de Montbard se réserve le droit de proroger ce délai à la demande de l'opérateur en cas de motif impérieux dûment justifié et indépendant de la volonté de l'opérateur. La demande doit être formulée avant la fin de 12^{ème} mois suivant l'attribution de la subvention. La prorogation ne peut excéder 12 mois à compter de la date d'échéance du délai initial de commencement des travaux.

La durée de validité de la subvention est fixée à 36 mois à compter de la décision d'attribution de subvention. Les justificatifs attestant l'achèvement de l'opération et permettant le versement de la subvention doivent être transmis avant ce délai.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** le règlement d'intervention «Soutien à la réhabilitation énergétique des logements sociaux»,
- **charge** Madame le Maire de signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 20 h 08.